30e ANNÉE — 1881

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — SEIZIÈME ANNÉE

N° 8. 15 Août 1881



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1881

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

Vacances du 15 août au 15 octobre.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE DOLET

SES OPINIONS RELIGIEUSES

Un écrivain anglais distingué, M. Christie, a publié récemment une savante biographie d'Étienne Dolet, la plus complète et la meilleure de celles qui ont paru jusqu'ici[1]. En l'étudiant à fond, nous acquîmes la conviction que, sur un point important, l'auteur avait fait fausse route, et nous voulûmes apprendre de Dolet lui-même quelles étaient les convictions religieuses qui le conduisirent à la potence et au bûcher. Ses ouvrages, brûlés avec lui, sont de la plus grande rareté; nous avons pu cependant nous en procurer un nombre suffisant, grâce à l'obligeance de plusieurs bibliophiles (MM. Franklin, Bordier, Thierry, Trianon) au premier rang desquels notre reconnaissance doit placer M. Adolphe Gaiffe. De cette recherche est sorti le présent travail [2].

1. *Etienne Dolet the martyr of the Renaissance. A biography by Richard Copley Christie, M. A. Lincoln college, Oxford chancellor of the diocese of Manchester.* London, Macmillan and Co, 1880, in-8° de XX et 559 pages, avec deux portraits.

2. Voir la *Revue historiq.* dirigée par G. Monod et G. Fagniez, XVI 440.

I

Né en 1509 à Orléans, Dolet quitta Paris à l'âge de dix-sept ans, et alla passer trois années à Padoue. Dans la célèbre université où Pomponace avait naguère affirmé l'impuissance de la raison à prouver l'immortalité de l'âme, le jeune homme subit l'influence des doctrines panthéistes et matérialistes, en même temps qu'il se passionnait pour Cicéron et s'engouait, à l'imitation de Bembo, Longueil, etc., du paganisme classique de la Renaissance italienne. L'évêque ambassadeur Jean de Langeac l'emmena ensuite à Venise, en qualité de secrétaire, puis, désirant le pousser dans la diplomatie, l'envoya étudier le droit à Toulouse.

Dolet y arrivait au commencement de 1532; il ne tarda pas à se lier avec des étudiants et des professeurs imbus des principes de la Réforme, prêchée avec succès par trois protégés de Marguerite de Navarre. Parmi ces amis, il faut citer au moins Voulté, Bording, Jean de Boyssonné, demeurés fidèles à l'affection qu'ils lui avaient vouée. Bording, qui devint dans la suite un médecin célèbre et embrassa le protestantisme, présenta le nouveau venu à Jean de Pins, évêque de Rieux, également suspect d'hérésie. Peu avant l'arrivée de Dolet, Pierre Bunel, érudit latiniste, avait été banni de la ville, comme mal sentant de la foi. Dans les premiers mois de l'année 1532, nombre d'avocats, de procureurs, d'ecclésiastiques de toute sorte, furent arrêtés pour le même crime, ainsi que Boyssonné, professeur en droit, lecteur assidu des épîtres de saint Paul, grand admirateur de saint Augustin, et partisan de la doctrine de la justification par la foi. Condamné à abjurer ses erreurs, il se rétracta. Son collègue, Jean de Caturce, montra plus de fermeté, et fut brûlé au mois de juin. « On ne saurait assez exprimer, dit Crespin, le grand fruit que fit sa mort, spécialement vers les écoliers qui lors étaient en cette université. »

Irrité de son insuccès au concours des jeux floraux, et de la

restriction des privilèges des étudiants, Dolet, élu par ses camarades président de la corporation dite « nation française », prononça, le 9 octobre 1533, un discours violent contre les Toulousains et leurs magistrats. Ce discours déplut aux Gascons; l'un d'eux, Pinache, répondit à Dolet et l'accusa d'hérésie. Or Toulouse était la ville la plus catholique et la plus fanatique de France. A la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier, Dolet répliqua plus violemment encore, protestant de sa répulsion pour l'inique et impie obstination des hérétiques, de sa haine pour leur damnable système et pour les troubles qu'il avait causés. J'accepte, disait-il, l'Église telle que les siècles l'ont faite. — Mais, tout en invectivant contre Luther, il flagellait les superstitions et l'intolérance toulousaines. Toulouse, s'écriait-il, est « adonnée aux ridicules superstitions des Turcs. Comment qualifier, en effet, cette cérémonie qui a lieu tous les ans, le jour de la fête de saint Georges, et qui consiste à faire neuf fois le tour de l'église sur des chevaux lancés au galop? Que pensez-vous de cette croix qu'à de certains jours on plonge dans la Garonne, comme pour amadouer un Éridan, un Danube, un Nil quelconque, ou le vieux père Océan? Que signifient ces vœux adressés au fleuve, soit pour en obtenir un cours paisible, soit pour se préserver d'une inondation? Que veulent dire, en été, quand la sécheresse fait désirer la pluie, ces statues de saints, ces magots de bois pourri, que des enfants promènent par la ville? Et cette ville si honteusement ignare, cette ville ose imposer à tous un christianisme de sa façon, et traite d'hérétiques les libres esprits qui n'en veulent pas! » Puis il s'élève contre le supplice de Caturce et les persécutions dont Boyssonné, Otho, Pac et Bunel ont été abreuvés.

C'en était trop. Dolet fut jeté en prison, et relâché au bout de trois jours, à la sollicitation de Jean de Pins et de Boyssonné, puis, deux mois après, banni de la ville (juin 1834[1]). Une ma-

1. M. Herminjard paraît donc s'être trompé en plaçant en 1533 l'arrivée de Dolet à Lyon.

ladie grave l'atteignit pendant qu'il se rendait à Lyon, et lui inspira l'épigramme *Expectendam esse mortem*, dans laquelle il semble avoir émis un doute sur la vie future :

Ne mortis horre spicula, quæ dabit
Sensu carere, vel melioribus
Locis legi, et statu esse læto,
Elysii est nisi spes inanis.

Gryphius reçut avec bonté le jeune savant et l'enrôla parmi ses correcteurs d'imprimerie, qui s'appelaient Rabelais, Guill. Scève, Sussanneau, etc.

Dolet vint ensuite à Paris solliciter l'autorisation d'imprimer ses *Commentaires sur la langue latine*, immense travail, comparable au *Thesaurus* de Robert Estienne. Témoin des supplices qui suivirent l'affichage des placards outrageux pour la messe (nuit du 17 au 18 octobre), il écrivait, le 9 novembre, à son ami Scève : « Il n'est bruit que des insultes faites au Christ par les Luthériens, secte ridicule, emportée par le désir de faire parler d'elle... J'ai pitié des infortunes de quelques-uns des accusés, et je ris des autres qui bravent la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination. »

De retour à Lyon, il continue, dans son traité contre Érasme (1535), à décrier l'œuvre des réformateurs : « Quel bien ont apporté à la chrétienté, par tous leurs commentaires sur la Bible, Luther, Zwingle, Œcolampade, Bucer, Érasme, Mélanchthon, Lambert, Farel, et toute cette tourbe de théologiens plus modernes ? Ils voulaient détruire la superstition et faire revivre la religion dans sa pureté primitive. Mais l'événement n'a pas tout à fait répondu à leurs espérances. En scrutant au fond des mystères, plusieurs en sont venus à rejeter des choses qu'ils révéraient auparavant, à mépriser l'institution du Christ, à nier que Dieu s'occupe des affaires de ce monde, à affirmer que tout finit avec cette vie. Telle est la peste qui ra-

vage notre siècle et qu'a suscitée la damnable curiosité des Luthériens »[1].

L'année suivante (31 décembre 1536), il commet un meurtre en repoussant une agression, prétend-il, et vient implorer sa grâce à Paris. Elle lui est accordée le 19 février 1537, et ses amis (dont quelques-uns deviendront protestants, tandis que d'autres se contenteront de l'être à peu près) Budé, Danès, Jacques Toussain, Macrin, Nicolas Bourbon, Dampierre, Voulté, Rabelais, Beroald et Marot, fêtent cet heureux événement par un banquet qui précède son départ.

Dans le second volume des *Commentaires*, il discute la nature de l'âme, la mort et l'immortalité, avec liberté et ingénuité et même, selon M. Christie, avec une éloquence qui fait regretter la perte de son livre *de Opinione*, auquel il renvoie constamment. Ses idées semblent avoir été assez longtemps flottantes : La conscience survit-elle à l'organisme? — Il semblerait que non, d'après ses premiers poèmes et particulièrement son ode à Simon de Villeneuve. — L'âme jouit-elle d'une existence indépendante au sortir de la vie terrestre, ou s'absorbe-t-elle dans l'âme de l'univers? — Il paraît parfois hésiter entre les deux solutions. Toutefois, selon M. Christie, il exprimait sans nul doute son véritable sentiment, lorsque, répliquant à Sabinus, qui l'accusait de matérialisme, il disait : « J'appelle impiété l'opinion, italienne et non française, qui suppose la mort de l'âme. »

Le 6 mars 1538, Dolet obtint du roi le privilège d'imprimer « tous les livres par lui composés et traduits, et autres œuvres des auteurs modernes et antiques, qui par lui seraient dûment *revus, amendés, illustrés ou annotés*, tant en lettres latines, grecques, italiennes que françaises. » Cette dernière clause, qu'on n'a pas assez remarquée, explique pourquoi onze, au moins, des ouvrages religieux imprimés dans son établisse-

1. Malgré cette aversion pour la Réforme, il se fait aider dans la révision de ses *Commentaires* par Despériers, lequel venait de travailler à la Bible d'Olivetan.

ment, sont précédés d'une épître par laquelle il en recommande la lecture et s'en approprie, pour ainsi dire, le contenu.

Le premier livre sorti des presses de l'homme qui, trois années auparavant, stigmatisait la « damnable curiosité des Luthériens », et que, par jalousie de métier, ses confrères accusaient d'hérésie, fut le *Cato christianus* (1538), œuvre de sa composition, dédiée à Sadolet et sans doute inspirée par la lecture des ouvrages d'Érasme et de Mélanchthon. Il y proclame sa foi religieuse, puis s'adressant à ses adversaires : Cessez, calomniateurs, dit-il, de prétendre que Dolet n'a point de religion, et apprenez de ce livre à vivre chrétiennement. Or que contenait cet exposé de sa foi? — Une brève explication du *Credo*, du *Pater* et du Décalogue, exactement comme le *Petit catéchisme* de Luther[1], comme les catéchismes de Léon Judas (1533) et de Mégander (1536), comme l'*Instruction des enfants* d'Olivetan (1537), comme l'*Institution puérile*, que Calvin allait bientôt publier (*C. Marot et le Psautier Hug.*, II 659), et comme un autre ouvrage condamné non moins sévèrement plus tard (1550) : *La familière exposition du Symbole, de la Loi et de l'Oraison dominicale*, par Gérard Roussel. On ne pouvait renfermer ou vouloir ramener la religion dans ces limites, sans porter au catholicisme la plus grave des atteintes : loin de détourner les soupçons d'hérésie, le seul choix d'un tel sujet les eût fait naître. Dolet avait en outre prêté le flanc aux attaques, en suivant, pour la numérotation des dix commandements, l'ordre recommandé par Calvin dans la première édition de l'*Institution chrétienne* et déjà suivi par Olivetan dans l'*Instruction des enfants*. Aussi, bien qu'il eût joint à son opuscule des odes en l'honneur de la Vierge, Dolet fut-il mandé devant le vicaire général de Lyon, et menacé de poursuites pour s'être permis d'ériger en commandement spécial celui qui proscrit l'idolâtrie[2].

1. A ces trois points Luther avait cependant ajouté le baptême et la cène.

2. Dans la préface des *Censures des théologiens*, Robert Estienne semble avancer que l'un de ses contemporains, Odoard, théologien picard, de la faculté

A l'occasion de la naissance de son fils, il fit paraître le *Genethliacum* (1539), ode latine admirable, où la noblesse des sentiments s'allie à l'harmonie du langage. Elle commence par une invocation au divin auteur de toutes choses, suivie de ces beaux vers, splendide expression du spiritualisme chrétien :

. . . . . In nobis celestis origo. . . . .
Sunt nobis reditus ad regna paterna
Regna Dei : genus unde animi duxere perennes.

A la vérité, l'œuvre salutaire de Jésus n'y est pas mentionnée; mais M. Christie explique cette omission par les exigences du cicéronianisme et de l'imitation de l'antique, omission réparée d'ailleurs par le traducteur français qui, d'après le même biographe, aurait été, non Claude Cottereau, mais Dolet lui-même. On retrouve déjà dans les vers suivants comme un écho de ceux que Marguerite et Marot, disciples de Lefèvre d'Étaples, avaient écrits sur le même sujet :

La mort est bonne et nous prive du mal,
La mort est bonne et nous ôte du val
Calamiteux, et puis nous donne entrée
Au ciel des âmes (le ciel des âmes est contrée).
Prends donc en gré quand d'ici partiras
Et par la mort droit au ciel t'en iras...
L'âme est du ciel et à son père ressemble,
(C'est Dieu) qui n'a et ne peut avoir fin.

Dolet, qui naguère décriait les modernes commentaires bibliques, ne tarda pas à imprimer le *Nouveau Testament* en français (1539?), sans se laisser arrêter par la crainte des poursuites que de semblables publications avaient values à Lefèvre,

de Paris, a été le premier qui ait réuni en un seul les deux premiers commandements et déchiré le dernier en deux pour parfaire la dizaine. Mais cette manière de compter, qui a persisté jusqu'à nos jours dans l'Église romaine et dans l'Église luthérienne, remonte beaucoup plus haut, bien qu'elle fût inconnue aux Juifs et aux Grecs.

à Robert Estienne et à Pierre de Vingle « déjeté de Lyon » pour le même forfait, en 1531. En 1541, il fit paraître un *Nouveau Testament* latin, dont il ne subsiste, paraît-il, aucun exemplaire, et une *Dominicæ precationis explanatio*, à laquelle il a joint des méditations de Savonarole sur deux psaumes, une interprétation du Décalogue, une paraphrase du *Credo*, une interprétation de l'Oraison dominicale, portant les initiales P. M. (Philippe Mélanchthon), et une exposition de la même prière faite aussi par Mélanchthon.

Enhardi par une heureuse impunité, il imprime à foison des ouvrages du même genre en 1542 :

Le Sommaire du Vieil et du Nouveau Testament[1].

Les Epistres et Evangiles des cinquante et deux dimenches de Lefèvre d'Etaples (déjà condamnés au feu, ainsi que son *Nouveau Testament*, le 28 août 1525), avec la préface : « Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut », qu'on verra plus loin.

Psalmes du royal prophète David. Fidèlement traduicts de latin en françoys, avec la préface que nous réimprimerons également.

Paraphrase... sur les Psalmes de David, Item Aultre interprétation paraphrastique sur l'Ecclésiaste, le *tout faict par Campensis*[2], avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

L'Internelle consolation, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », dans laquelle il fait l'éloge de l'ouvrage, et se

1. Robert Estienne s'exprime ainsi dans la préface des *Censures des théologiens* : « J'imprimai donc pour la seconde fois (1540) les *Commandements* et la *Somme de l'Écriture*, chacun en une feuille de belle et grosse lettre, pour les parois. »

Ce placard n'avait évidemment rien de commun avec le *Sommaire* réimprimé par Dolet. Celui-ci, d'origine hollandaise et consacré à la glorification des doctrines de la grâce, était un opuscule plus cousidérable, dont il parut au XVI[e] siècle trois traductions, une en anglais, une en italien et une en français datée de 1523. En dénonçant aux inquisiteurs la version italienne de ce petit livre « tout gonflé de poison », le frate Antoine Polito, de Sienne s'écriait : « L'un et l'autre, livre et auteur, sont dignes du plus beau feu. » (J. Bonnet *Bull. de l'hist. du prot.* 2[e] série, XVI 191.)

2. Professeur d'hébreu à Louvain.

montre plein de confiance dans la bonté de Dieu et les mérites de Jésus-Christ[1].

Le Chevalier chrestien d'Érasme, traduit en français, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », où on lit : « Ce présent œuvre a été regardé par quelques-uns comme scandaleux ou illicite. » — « Quelques-uns », en effet, c'est-à-dire la Sorbonne, le Parlement et l'Inquisition, avaient livré au feu non seulement le livre, mais aussi le traducteur, Louis de Berquin.

Le vray moyen de bien et catholiquement se confesser d'Érasme, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », opuscule aussi traduit par Berquin et brûlé avec lui[2].

Exhortation à la lecture des sainctes lettres avec suffisante probation des docteurs de l'Église qu'il est licite et nécessaire icelles estre translatées en langue vulgaire et mesmement en la françoyse, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

Brief discours de la république françoyse désirant la lecture des livres de la saincte Escripture luy estre loisible en la langue vulgaire. Ledit discours est en rime. Avec un petit traicté en prose monstrant comme on se doibt apprestér à la lecture des Escriptures sainctes, et ce qu'on y doibt chercher. D'Argentré, rapportant la condamnation prononcée contre ce livre par la faculté de théologie de Paris, ajoute qu'il « semble de Dolet, à cause qu'il a fait l'épître préliminaire. »

Les prières et oraisons de la Bible faictes par les Saincts Pères, tant du Vieil que du Nouveau Testament, avec la préface qu'on lira plus loin.

Livre de la Compaignie des pénitens, contenant l'ordre de recepvoir un novice, matines de la Vierge Marie, l'office du dimanche, etc., avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

1. *L'Internelle consolation*, est la première traduction française de l'*Imitatio Christi*, dont le mysticisme ignore le culte des saints, les indulgences, etc., et place en première ligne la méditation des saintes Ecritures. (Voir l'édition de MM. Moland et d'Héricault, Paris, 1856, in 16.)

2. Il en existait déjà une autre traduction de Claude Chansonnette. (Voir Brunet et la seconde édition de *la France prot.*, art. Berquin.)

La fontaine de vie [*et de vertu extraicte de toute la saincte Escripture*], avec une épître exhortatoire à la lecture de l'ouvrage, et l'épigraphe : « Qui a soif vienne à moy et boive » (Evang. selon S. Jean, VII, 37). La faculté de théologie prétendit n'avoir condamné cet opuscule que parce que Dolet y a joint, à la fin, une *Introduction pour les enfants*[1] où se trouve une confession de foi de Luther.

Les *Œuvres de Clément Marot*, contenant les « Trente Psalmes » et plusieurs pièces où le poëte professe catégoriquement la doctrine de la justification par la foi. (*Oraison devant le crucifix*, *Complainte de Robertet*, etc.)

Discours contenant le seul et vray moyen par lequel ung serviteur favorisé et constitué au service d'ung prince peult conserver sa felicité éternelle et temporelle et éviter les choses qui luy pourroyent l'une ou l'aultre faire perdre. Ce discours, dit Dolet, dans la dédicace adressée à M. de l'Estrange, « est plein de prudence accompagnée d'une telle ardeur envers la loi de Dieu, que bien cognoissoit et bien observoit l'auteur de cet ouvrage. »

Des trente-trois ouvrages imprimés par Dolet en 1542, quatorze[2], c'est-à-dire près de la moitié, sont ou des traductions et des paraphrases bibliques, ou des opuscules imprégnés de l'esprit évangélique. Le nombre de ces publications eût probablement été plus grand, si à la fin de juillet ou au commencement d'août, l'inquisiteur général n'y avait mis un terme, en

1. Serait-ce l'*Instruction pour les enfants* d'Olivetan, déjà mentionnée?

2. Sans compter l'*Oratio funebris* de Florette de Sarrat par l'évangélique Baduel, ni l'*Enfer de Marot*, où les juges prévaricateurs ne sont pas plus épargnés que les prédicateurs besaciers. Aucun imprimeur français n'avait encore osé mettre au jour cette satire. Dolet s'exprime ainsi, dans la lettre à Lyon Jamet qui sert de préface : « ... J'ai trouvé son *Enfer* non encore imprimé, sinon en la ville d'Anvers. Et pource qu'en lisant, l'ai trouvé sans scandale envers Dieu et la religion, et sans toucher aucunement la majesté des princes, j'ai conclu que la publication de ce gentil œuvre était licite et permise, et me suis mis après pour l'imprimer en la plus belle forme, et avec le plus grand ornement qu'il m'a été possible » (1er jour de l'an 1542, vieux style).

faisant conduire l'audacieux hérétique dans les prisons de l'archevêché de Lyon.

On l'accusa d'avoir introduit dans le *Cato christianus* un commandement spécial proscrivant les images taillées ; d'avoir, dans la préface en vers du *Credo*, substitué *Habeo fidem* à *Credo*, et omis les mots : *communionem sanctorum;* de s'être servi du mot *fatum* en lui donnant le sens de fatale prédestination, dans l'épigramme : *Fata regis Francisci;* d'avoir réimprimé des livres censurés et condamnés et de les avoir recommandés par des épîtres liminaires, notamment l'*Exhortation à la lecture de la Saincte Escriture*, *la Fontaine de vie*, *les Épistres et évangiles des cinquante et deux dimenches*, *les Heures de la Compaignie des pénitens*, *le Chevalier chrestien* et *la Manière de se confesser* d'Érasme ; d'avoir imprimé d'autres ouvrages en langue vulgaire : *Le sommaire du Vieil et du Nouveau Testament* et le *Nouveau Testament;* de s'être procuré des livres remplis d'erreurs trouvés dans sa maison : les *Loci communes* de Mélanchthon (que quelques-uns le soupçonnaient d'avoir imprimés, vu la forme des caractères), l'*Institutio religionis christianæ* de Calvin, la Bible d'Olivetan, l'*Unio dissidentium* d'Herman Bodium ; de n'avoir pas, selon que l'exigeait son privilège, soumis chaque ouvrage au prévôt de Paris ou au sénéchal de Lyon, avant d'en commencer l'impression ; d'avoir mangé de la viande en carême et autres temps prohibés, de se promener à l'heure de la messe et de préférer le sermon à celle-ci ; enfin d'avoir émis dans ses livres des doutes sur l'immortalité de l'âme.

Dès qu'il vit que le bûcher allait être le salaire de sa témérité, Dolet, qui n'avait point soif du martyre, recula, et n'eut garde de « braver la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination ». Il protesta devant les juges « que, en tous et chacun des livres qu'il avait composés et imprimés, tant de lui que après les autres, et en ceux auxquels il avait mis seulement les épîtres liminaires, il n'avait entendu ni entendait qu'il y eût aucune erreur ou chose mal sentant de la foi, et

contre les commandements de Dieu et de notre mère sainte Église ;... qu'il s'était toujours déclaré et déclarait fils d'obédience, voulant vivre et mourir comme un vrai chrétien et catholique devait faire, suivant la foi et la loi de ses prédécesseurs, sans adhérer à aucune secte nouvelle ni contrevenir aux saints décrets et institutions de l'Église » ; qu'il ne s'était procuré les livres prohibés saisis chez lui « pour imiter et ensuivre le contenu, mais seulement par une curiosité dont sont ordinairement atteints les amateurs et professeurs des lettres, afin qu'en les voyant il sût mieux et plus clairement connaître et discerner le bien, pour confuter et réprouver le mal et les opinions fausses, erronées et damnables... Et quant à ce qu'il avait été trouvé mangeant chair ès jours prohibés et défendus par l'Église, ç'avait été par le conseil du médecin, à cause d'une longue maladie qu'il a et par permission expresse de l'official et des ministres de sainte Église, n'entendant par cela aucunement avoir scandalisé ni contemné les institutions d'icelle, qu'il approuve et veut entièrement ensuivre comme fils d'obédience. Encore que l'on ait voulu dire que, en devisant, il ait tenu propos du carême, comme s'il ne l'eût voulu approuver, alléguant qu'il pouvait aussi bien manger de la chair comme le pape le voulait contraindre à manger du poisson, chose qui est contraire à son opinion, et serait très marri et déplaisant de le penser ainsi[1]. »

Les inquisiteurs prirent pour ce qu'elles valaient ces excuses d'écolier[2] : Dolet fut condamné, le 2 octobre, comme « mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs, et pernicieux à la religion chrétienne », puis livré au bras séculier. Il en appela au parlement de

1. Comment Dolet pouvait-il s'imaginer qu'il apaiserait par là ceux qu'il avait si énergiquement qualifiés de ridicule peuple des sots, de monstres à face humaine dictant à François Ier l'abolition de l'imprimerie, de ramas d'ivrognes et de sophistes, d'encapuchonnés soi-disant morts au monde, c'est-à-dire à charge à la terre, inutiles à tout, sauf le vice et le crime?

2. A. Taillandier, *Procès d'Estienne Dolet*, Paris, Techener, 1836, in 12.

Paris, et, le 7, le roi évoqua l'affaire au grand Conseil. Vers le milieu de l'année suivante (1543), le condamné, qui traduisait les *Tusculanes* dans sa prison, fut transféré à Paris. Pierre Duchâtel obtint sa grâce avant la fin de juin. Par des lettres de rémission, le roi « imposait sur ce silence perpétuel à son procureur présent et à venir et à tous autres, pourvu que icelui Dolet abjurât toutes lesdites erreurs par-devant l'official de Paris ou son vice gérant ». Les quatorze ouvrages mentionnés au procès devaient être brûlés sur le parvis Notre-Dame, « comme contenant damnée, pernicieuse et hérétique doctrine », et les possesseurs d'iceux, sommés de les remettre à l'Inquisition. Le Parlement refusa longtemps d'enregistrer les lettres d'abolition, de sorte que Dolet ne recouvra la liberté que le 13 octobre.

Au risque d'irriter de nouveau la Sorbonne, et toujours prompt à courir au-devant du danger, rempli d'ailleurs d'une présomptueuse confiance en la protection du roi qui laissait Marot en exil après avoir laissé brûler Berquin, Dolet dut commencer aussitôt la réimpression d'un ouvrage déjà condamné comme hérétique, savoir les *Psalmes* de son ami Marot (Lyon, Dolet, 1544 in-16[1], ainsi que *les Louanges du sainct nom de Jésus*, par Victor Brodeau, *plus une epistre d'ung pescheur à Jésus-Christ*, faicte par le dict Brodeau (Lyon, Dolet, 1544, in 8° ou in 16 gothique), ouvrage évangélique qui eut aussi l'honneur d'être condamné par les persécuteurs. A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis son retour à Lyon, qu'il fut arrêté, pour la quatrième fois (6 janvier 1544), sous la prévention d'avoir envoyé à Paris deux ballots contenant, l'un, des livres de son imprimerie, l'autre, des livres prohibés venant de Genève. Le troisième jour, il réussit à s'échapper de prison, et se réfugia en Piémont, où il écrivit *le Second enfer* (*Biblioth. Mazarine*).

1. Édition qui manque à l'appendice bibliographique de M. Christie. Voir *C. Marot et le psautier hug.*, II, 508.

Il y affirme son innocence à plusieurs reprises, tantôt en badinant, tantôt d'une façon plus sérieuse, prétendant que ses ennemis l'ont, « par moyens subtils »

> Enrôlé au rang des scandaleux,
> Des pertinax, obstinés et maudits,
> Qui vont semant des livres interdits.

Mais l'accent de la franchise et de la sincérité manque, nous semble-t-il, à sa défense. L'imitation de Marot y est si évidente, qu'on croit toujours qu'après avoir commencé, comme maître Clément, par nier le méfait, il va finir par dire comme lui : « Et puis mettez que je l'aie fait !... » Après avoir lu et relu l'opuscule, on est bien près d'admettre que Dolet avait lui-même fait expédier ces livres, en prenant ses précautions pour n'être trahi ni par le charretier ni par la lettre de voiture. Voici quelques vers de son épître au roi :

> Quant à la foi, on ne m'accuse point,
> Pour cette fois, que je tienne un seul point
> D'opinion erronée ou mauvaise[1].
> Mais quelques gens ne sont point à leur aise
> De ce que vends et imprime sans crainte
> Livres plusieurs de l'Écriture sainte.
> Voilà le mal dont si fort ils se deulent,
> Voilà pourquoi un si grand mal me veulent,
> Voilà pourquoi je leur suis odieux,
> Voilà pourquoi ont juré leurs grands dieux,
> Que j'en mourrai, si de propos ne change.
> N'est-ce pas là une rancune étrange ?
> Et toutefois rien n'est que je ne fasse
> Pour d'un chacun obtenir la bonne grâce,
> Car je ne veux pour le peuple mourir,
> Ni autre mal (si je puis) encourir.

1. On ne pouvait plus l'accuser d'hérésie, le roi lui ayant fait grâce de ce chef « en imposant sur ce silence perpétuel » à tous ses procureurs.

Vivre je veux, non point comme un pourceau,
Vivre je veux pour l'honneur de la France...
Car s'il te plaît me défendre tout court
Que, vu le bruit qui partout de moi court,
Je n'aie plus à livres imprimer
De l'Écriture, on me puisse opprimer
Si de ma vie il en sort un de moi,
Et si j'en vends, tomber puisse en émoi
De mort vilaine ou de flamme, ou de corde, etc.

Dolet eut le tort de compter sur le succès de ces protestations et de ces promesses, faites à dessein sur le ton léger et badin qui avait plus d'une fois réussi à Marot, et commit l'imprudence de repasser les monts, pour aller de nouveau demander grâce au roi alors en Champagne. Il ne fit guère que traverser Lyon, où l'on croit généralement qu'il fut repris; M. Christie pense que ce fut seulement en Champagne. Arrêté le 7 septembre 1544 et amené à Paris, il y resta deux années, les plus terribles du règne de François Ier : celles du massacre des Vaudois et des supplices de Meaux. Les persécuteurs triomphaient ; nul n'osa intervenir en faveur du relaps. Ne prévoyant que trop le sort qui l'attendait, le malheureux puisa, dans la soumission à la volonté divine et dans la foi en l'immortalité, un calme et un courage dont on ne l'aurait pas cru capable : il écrivit le *Cantique d'Étienne Dolet, prisonnier à la Conciergerie... sur sa désolution et sa consolation* [1], qui fut véritablement son chant du cygne :

Si au besoin le monde m'abandonne,
Et si de Dieu la volonté n'ordonne
Que liberté encores on me donne,
    Selon mon veuil,
Dois-je en mon cœur pour cela mener deuil,
Et de regrets faire amas et recueil ?

1. Imprimé pour la première en 1779, par Née de la Rochelle, dans la *Vie de Dolet*.

Non pour certain, mais au ciel lever l'œuil,
Sans autre égard.
Sus donc, esprit, laissez la chair à part,
Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
Retirez-vous comme à votre rempart,
Votre forteresse...
Mais vous, esprit, qui savez la parole
De l'Éternel, ne suivez la chair folle;
Et en celui qui tant bien nous console,
Soit votre espoir.
Si sur la chair les mondains ont pouvoir,
Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir.
. . . .
Quant à la chair il lui convient pourrir,
Et quant à vous, vous ne pouvez périr,
Mais avec Dieu toujours devez florir
Par sa bonté.

La sentence finale fut prononcée le 2 août 1546, et exécutée le lendemain sur la place Maubert. Afin de n'être pas brûlé vif, Dolet aurait consenti, d'après une lettre de Florent Junius, contenant le rapport d'un témoin oculaire, à invoquer la Vierge, son patron saint Étienne, et à rétracter de nouveau ses erreurs. Il fut pendu, et son cadavre, livré aux flammes.

Des trois chefs d'accusation : « blasphème, sédition et exposition de livres prohibés et dammés », le second semble vain et puéril, ne pouvant se rapporter qu'à l'évasion du prisonnier ; le troisième ne paraît établi par aucune preuve positive ; reste donc le premier, celui de blasphème, basé uniquement sur une phrase de l'*Axiochus*, diologue intitulé : *Du mépris et contemnement de la mort*, traduit par Dolet et inséré dans *le second enfer*. Cette phrase était la suivante : « Quand tu seras décédé,... tu ne seras plus rien du tout ». Ainsi séparée du contexte, elle a une apparence de négation matérialiste. Aussi la faculté de théologie la jugea-t-elle hérétique, conforme à l'opinion des Saducéens et des Épicuriens, et la renvoya-t-elle à la commission de censure, qui la déclara mal

traduite et contraire à l'intention de l'auteur[1], dans le texte duquel on ne trouve, ni en grec ni en latin, les mots : « rien du tout[2]. »

Ouvrons l'opuscule, qui n'a que vingt-quatre pages du format petit in-8° ou in-16. En tête figure un argument ou sommaire ainsi conçu : « ... Cette remontrance de Socrate (à Axiochus) consiste en la probation évidente de l'immortalité de l'âme, et en la déclaration des maux qui sont en la vie humaine. Desquels maux nous sommes délivrés par la mort et retournons au manoir éternel, où toute félicité et béatitude abonde pour ceux qui auront vertueusement vécu. » — La page suivante que M. Christie a eu tort de ne pas citer, atteste l'exactitude du sommaire : « Comme quand Dracon et Clisthènes gouvernaient jadis la république, tu n'étais en peine de rien (et aussi n'étais-tu encore venu sur terre, pour recevoir quelque accident ou fâcherie), semblablement il t'en prendra ainsi après la mort. Car il est certain que tu ne seras rien, *quant au corps*, et par ainsi il ne pourra advenir que tu aies aucun sentiment de douleur. Pourquoi donc ne reconnais-tu ta sottise, pensant en toi que depuis que la séparation du corps et de l'âme est faite, et que depuis que l'esprit est retourné en son lieu propre (qui est le ciel), ce corps terrien qui demeure en terre, sans capacité de raison, n'est plus homme par après? Brief, tu dois toujours avoir devant les yeux cette résolution que l'homme consiste de l'âme, et que c'est un animal immortel enclos dedans un tabernacle mortel. Duquel tabernacle nature nous a environnés non sans grands maux et fâcherie... A l'occasion desquels l'âme ressentant douleur nécessairement (car elle est épandue par tous les conduits du corps), elle vient à désirer l'habitation céleste, et appète grandement la participation des joies

1. Xénocrate ou Eschine, et non Platon, auquel on l'attribuait du temps de Dolet.

2. Le texte porte seulement : Σὺ γὰρ οὐκ ἔσει = *Tu enim non eris.*

et liesses de la vie supernelle. Donc le départ de ce monde n'est autre chose pour l'homme qu'une permutation et changement du mal en bien ».

Voici maintenant le passage incriminé [1] : *Socrate*. J'ai auautrefois ouï dire à Prodicus que la mort n'attouchait en rien ou les vivants ou les trépassés. — *Axiochus*. Comment dis-tu cela, Socrate ? — *Socrate*. Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants, et quant aux défunts, ils ne sont plus, donc la mort les attouche encore moins. Par quoi elle ne peut rien sur toi, car tu n'es pas encore prêt à décéder, et quand tu seras décédé, elle n'y pourra rien aussi, attendu que tu ne seras plus *rien du tout*. Pour ainsi c'est une sotte douleur de te tourmenter d'une chose qui n'est, ni qui ne sera jamais en toi ». — Qu'on accuse l'argumentation de subtilité, à la bonne heure. Mais le passage est-il mal traduit ? — Pas le moins du monde. L'addition des mots : « rien du tout » contredit-elle ou exagère-t-elle la pensée de l'auteur ? — En aucune façon. Et non seulement le sens général de l'opuscule prouve que les mots : « Tu ne seras plus rien », ne peuvent s'appliquer qu'au corps ; mais de plus, et pour exclure la possibilité même d'un doute, l'auteur a pris soin de n'écrire la formule abréviative qu'après l'avoir préalablement expliquée, et avoir dit d'abord en tout autant de termes : « Tu ne seras rien quant au corps ».

L'*Axiochus* est donc une profession de foi spiritualiste, et

1. Il est traduit bien moins exactement dans un opuscule sans date, que les bibliographes croient de 1537 ou 1539 et que La Croix du Maine attribue à Guillaume Postel : *Platon : du Contempnement de la mort*, etc. Paris, Denys Janot, petit in-8° de 24 pages non numérotées, lettres rondes (*Biblioth. nation.* Exposition) : « *Socrate*. J'ai ouï Prodicus disant quelquefois que la mort n'appartenait aux vivants et défunts. — *Axiochus*. Comment dis-tu ces choses, ô Socrate. — *Socrate*. Je les dis pour autant que la mort n'est pas envers les vivants ; car iceux qui sont morts ne sont plus, et ainsi n'est-il envers toi ; car tu n'es pas encore mort, et si aucune chose t'advient, à toi n'est pas chose future : car tu ne seras plus après la mort. La douleur d'Axiochus est folle, comme quel il n'est point et ne sera jamais. »

Dolet l'avait imprimé comme telle dans l'espoir de clore la bouche à ses adversaires. Mais ceux-ci, acharnés à sa perte, et dans l'impossibilité de reproduire les accusations du procès de 1542, ne cherchaient qu'un prétexte pour condamner de nouveau l'hérétique auquel ils avaient voué une haine implacable. Ce prétexte ils le trouvèrent en isolant un membre de phrase de tout ce qui précède et de tout ce qui suit, en lui prêtant une signification contre laquelle protestent le bon sens et les mots eux-mêmes[1]. Ainsi que l'a fort bien exprimé M. Boulmier, ce que les persécuteurs détestaient en Dolet, « ce n'était pas au fond le traducteur prétendu athée de l'*Axiochus*, c'était l'homme qui osait proclamer *avec suffisante probation des docteurs de l'Église*, la nécessité de traduire *les saintes lettres en langue vulgaire et mêmement en la française*, l'homme qui essayait d'introduire dans le sanctuaire, jusqu'alors fermé aux profanes, l'esprit d'indépendance et d'examen. » — « Nous croyons, avait déjà dit M. A. Taillandier[2], que les pièces que nous publions aujourd'hui, prouvent que c'est comme *fauteur d'hérésies* que cet infortuné jeune homme fut sacrifié à la haine de ses ennemis. »

1. Dans l'année qui suivit le supplice de Dolet, Odoard, De Govéa l'ancien et autres sorbonistes, eurent recours au même procédé pour porter contre Robert Estienne une accusation capitale : ils affirmèrent devant le petit Conseil qu'une des notes de la Bible latine de 1545 : *Et anima eorum et corpus interibunt* (vers. 15 du ps. XLVIII hébr., XLIX Vulg), enseignait que les âmes étaient mortelles (*Les censures des théologiens*, f° 13, et 47 verso).

2. *Procès d'Estienne Dolet.*

O. DOUEN.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES
DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU
(1628-1629) [1]

IX

Coppie de responce au sieur Danchies du seizième may 1629.

Monsieur, ma derniere est du second de may, et depuis j'ay receu vostre, dont me donnez advis du siège de Privastz que nous sçavions desja, et que parmy le petit troupeau commençait à faire des philosophies morales sur ce siège, et qu'il y en avoit de bien esmouchez ; que Privast estoit aussy fort que Clairac, et qu'il sera bien plus meurtrier que Clairac ; et que s'ilz sont gens de bien, que le Roy en a pour plus de deux mois, et qu'ils ont de quoy faire sauter du monde auparavant [que] mourir, et puis se retirer ; voilà les discours des mutins.

Or, suivant voz lettres et instruction, nous avons donné advis à nos amis du costé du Vivarestz et Sévennes qu'il se tinsent assurez que le Roy, prenant Privastz, comme il lui est infaillible, par force, qu'il ne s'en sauvera pas un, et que toutes les villes qui attendront le canon, luy en pend autant à l'oreille, grandes et petites, et qu'ils songeassent de bonne heure à eux et porter les clefs de bonne heure au Roy.

Si voiez la Royne, vous luy pouvez bien donner advis qui faut bien que le Roy n'aille point à Nimes ni à Usez après Privast, car il ne faut pas qu'il laisse les Boutières derrière, car ils se pourroient bien fortiffier après son despart.

Il est nécessaire donc suivant les advis que nous avons et responces

1. Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 256 et 305.

aux vostres et nostres, que depuis Privastz jusqu'à Anduse, il y a huict ou dix meschants lieux ; que sans doubte si le Roy fait ce chemin là, l'on luy ouvrira partout les portes.

Il faut donc commencer par Lagorse. Il y a après Valons les Baumes, Salbac, Vanias et Veriac; cela est au Roy.

De là faut mener le canon à Saint-Ambriois, qui peut un peu résister, mais peu de cannonades le mettront en poudre, et selon le traictement que Privas aura et recepvra, ils songeront à eux. (De là il faut assiéger Allès (qui est asses et un peu bastionné) je croy qu'ilz n'attendront point, car nous anons escrit comme il faut.

De là à Anduze qui vaut véritablement mieux que tout cela, car vous le scavez et y avez esté, il y a des passages à des endroits ou dix hommes en peuvent empescher cinq cens ou mille de passer. C'est une ville qui donnera un peu de peine, mais pourtant il faut, et de nécessité, que le Roy l'emporte, car il ne scauroit empescher la communication dudict Anduze avec Nimes et Usez.

Il faut donc l'avoir, et de là droict à Usez, où il n'y a, comme vous scavez, que trois lieues, jusques au dict Nimes ; il y a force gens de bien dedans, et nous en avons en cette ville à qui nous avons faict voir de voz lettres qui luy ont escrit de songer à eux.

De là il faut prendre les Marques à trois lieues de Nimes, bien fortiffié, et pas plus de grande garde que deux fois la place Royalle. Il peut la mourir force gens de bien.

En voilà onze ou douze bonnes ou mauvaises, grandes ou petites, qu'il faut avoir avant que jamais le Roy mette un siège à Nimes pour empescher la communication.

Je ne vous parle pas encores de ce qui peut rester dans les Sévenes, qui est le Vigan, Gange, Saint-Hypolite, Florac, La Salle, Sauve, saint Jean de Gardonenques. Tout cela ne vaut guères, et neantmoins tout incommode. Il y a encores Mairiois, la plus haute des Sevenes, qui est bon ; mais si les Sevenes tombent, celà ne demeurera gueres droict.

Après Nimes, faut aller à Rouergue, où il y a Millau plus fort que Nimes. Il est vray que quand le Roy aura prins Saint-Africques, il les incommodera fort. Il faut que le Roy prenne Lacaune, Viane, Pont de Camarès et Revel, pour oster la communication de Castres, Montauban avec le dict Milliau.

Voilà le voiage du Roy, que nous esperons pourtant que Dieu a

béni ses armes jusques à [aujourd] huy, qu'il continuera ses bénédictions et grâces, et le couvrira de l'ombre de ses aisles et mettra les lauriers sur son scepstre.

Si tost que Privastz sera prins, je vous donneré des advis que j'auray dos endroits où j'ay escrit; ce qu'attendant, je suis toujours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

X

Coppie de responce faicte au sieur Danchies sur la réception du gros pacquet qu'il dépescha de Privastz le 25[me] *may* 1629.

Monsieur, mon frère, affin que ne soiez point en peine de vostre gros pacquet daté du camp de Privastz, le quinze de may, je viens de le recevoir, et veu et leu toutes vos dépesches et mémoires que j'ay trouvez fort périleux, si le pacquet se fust perdu, car c'estoit pour perdre force gens. Vostre courrier a un peu grondé de l'argent que je luy ay demandé; pourtant il a offert de fournir.

Vous n'aurez donc pour asseuré que ce mot de la réception du d. pacquet, attendant que vos voiages soient faicts, que j'espère que Dieu bénira, ores que ce soit artiffice; mais tout pour le mieulx, puisque c'est pour servir le Roy. Dieu peut-estre se sert de ce moien.

Si je ne trouve pas bien disposé monsieur Barthelemy pour aller à Castres à cause qu'il est timide, je dépescheray vostre neveu Chantal qui est plus hardy et plus courageux.

Il se parle icy fort diversement de Privastz, mais je feré bien taire du monde à cause de vos lettres.

Dans huit jours vous aurez responce de partout où vos lettres vont; je l'auray faict en quatre jours; mais les autres vont plus loin.

Je ne manqueray incontinent le retour de tous de vous escrire fort amplement. Cependant je seray à jamais, Monsieur,

Votre bien affectionné serviteur.

Montpellier, ce dousième juin 1629

XI

Copie de responce au sieur Danchies des lettres qu'il escrivist à Montpellier à son beau frère le 7me *juin* 1629.

Monsieur, le bruit de la prinse de Privastz court, et au hazard j'ay escript aux villes où j'ay peu escrire que tout avoit esté mis en piteux estat, qu'ils songent à eux, et vous estes trouvé véritable.

J'ay en advis premièrement que la plus grande partie des villes estoient résolues, je dis faibles et fortes; que si monsieur de Rohan les pensoit repaistre des viandes accoustumées, qu'ils n'en veulent plus manger, et comme leur aviez escrit de la Rochelle, que les gens de bien et qui avoient à perdre devoient travailler à leur délivrance, ils eussent bien voulu traicter tous en corps; je leur ay toujours dict que cela ne cesseroit jamais.

Monsieur de L. V. vous a escript de ce qui est de monsieur de Rohan, et qui si vous et quelques autres luy eust parlé un mot de la part de la Royne, ne seroit pas venu si avant, car il a toujours creu que Sa Majesté prendroit la peine de luy faire avoir son absolution.

Les premières lettres que vous aurez de moy, vous aurez le menu de tout, et croy que Dieu ouvrira les yeux aux plus aveugles.

Les pendarts de Nismes cependant, je ne vous parle que de trois jours, font sortir de la ville les femmes et toutes les bouches inutiles, signe infaillible qu'ilz veulent souffrir un siège, ou c'est pour mieux faire leur condition.

Au nom de Dieu, suppliez la Royne d'avoir pitié et commisération de tant de pauvres âmes qui sont en chemin de perdition, c'est-à-dire qu'elle prenne la peine de prescher envers le Roy la miséricorde, la grâce et le pardon, comme nous avons bien faict sentir à la plus grand part des villes rebelles, suivant vos advis qu'elle a toujours faicts. Aussi luy pouvez asseurer que par toutes lesdictes villes et dans les nostres l'on prie à tous les presches bien Dieu pour elle et pour le Roy. Si le malheur voulloit que la paix ne se fist point et que ces cinq ou six villes souffrissent un siège, se seroit grand pitié de la perte de tant de gens de bien qui suivent le Roy, car

la vie de Monsieur le Marquis de Portes [1] vaut mieux que toute la race du Vivarestz, que de quatre...

Donnez encores advis au Roy que si la guerre est, elle peut donner advis au Roy de faire mettre le feu à tous les lieux qu'il aura prins, et aussitost les refortifieront. Et vous dis cela pour cause, car je voy et oy.

Et si la Royne, avec la prudence et conduitte de Monsieur le Cardinal, avoit conseillé le Roy que des places nommées l'on résolut de faire des fortz et redoutes, comme à la Rochelle, et les laisser là avec les gens que je vous ay escrit, le Roy les attraperoit bien, et ne craygnent que cela, car à tard ou à temps, il se faut rendre de faim et de misère. Et de cette façon les gens de bien qui seront dedans par force, un jour égorgeront les pendartz, et cela arriveroit.

J'ay admis de force choses, et ne vous ay guerre abboyé en faux. De cette façon le Roy pourroit aller où bon luy sembleroit, espargneroit des gens, de l'argent et du temps. Je suis un ver de terre, mais si la paix n'est point, c'est le plus beau pour le Roy, car je vous puis bien asseurer qu'ilz ont bien eu du temps à se munitionner et fortifier que trop; toutesfois, on a quelque bonne opinion de la reduction de tout, au contentement du Roy. Prions en Dieu tous du bon du cœur. Je suis tousiours, Monsieur,

Vostre serviteur.

Je feray responce à vostre grand lettre.

A Montpelier, ce VIIe juin 1629.

XII

Copie de la responce de Montpelier aud. sieur Danchies de la lettre qu'il a escrite feignant d'estre au camp devant Privastz du dixième juin 1629 [2].

Monsieur mon frere... Je croy que vous aurez receu la mienne, de la reception de vostre pacquet. Maintenant je vous fay responce a vostre grande lettre du quinze may dernier, et vous rendré compte

1. Tué au siège de Privas. Quelques mots en blanc dans le texte.

2. Cette lettre et celle du 23 juin ont été reproduites par M. Schybergson dans l'ouvrage déjà cité, *Appendice*, p. 129 et 134.

de tout ce qui s'est passé aux villes ou j'ay esté, et deux autres, affin que vous voiez nos dilligences, et ce que nous avons faict qui n'est pas si peu de chose, que avant peut-estre que le Roy arrive en Sévenes il verra des depputez d'aucunes villes.

Mais il en verra bien davantage quand il y sera arrivé, et que Privastz sera accommodé comme vous lavez escrit, et quilz croient ainsy que le Roy est sans miséricorde. J'ay bien responce de la pluspart de vos lettres que quelques Consulz vous escrivent, mais j'ai esté prié de ne les hazarder point, et que les ville sceussent qu'ilz vous eussent escrit aux termes qu'ilz vous escrivent, l'on les assommeroit.

Je vous commenceré donc à vous dire qu'à Nismes, ayant rendu vos lettres et ayant préoccupé ceux qui pouvoient servir le Roy, ilz firent tant quilz s'assemblerent une demi douzaine des principaux, au logis du cappitaine Bazen qui a faict rage. Et ayant veu et leu toutes vos lettres, ilz furent tous quant et quant esmeus de scanoir que Monsieur de Rohan parloit de traiter sans eux, qui fut cause que le tresorier vostre parent et le conseiller dirent tout haut que si led. de Rohan alloit à Nismes il le falloit saccriffier au peuple; quil avoit bien toujours dit que c'estoit un traistre, et quilz lui jouroient d'un tour silz estaient creuz dedans la ville. Lesd. six assemblez ne perdirent pas temps, car avant que je partisse pour m'en aller à Usez, ilz me firent parler à lun des consuls, pour masseurer que je vous pouvois escrire que quand le Roy seroit en Sévenes quilz vous escriroient. Je leur dis alors que je ne pouvois masseurer ny ne croiois pas que vous fussiez de retour de Paris et que le Roy vous avait despesché, et qu'estant vous seriez à vostre quartier chez la Royne Mere (car ilz vous croyent encores partout estre à elle et de la Religion) C'est pour quoy ilz ne sespargnent point à me dire tout a cause des autres lettres precedentes que mescrivez, que ladicte Dame Royne ne vous voulloit point de mal, mesme qu'elle portoit toujours le Roy a la misericorde; tant y a que le jour mesme je veis le monde à parler françois, desque le Roy seroit en Sévenes. Je ne vous dis pas tout ce qui se passa par le menu, car il faudroit trop de pappier; je trotoy toute la nuict avec le sieur de Bazen qui me fit parler aux gens de guerre, pour leur dire que le dict de Rohan les abandonnoit et quilz ne se fiassent plus en luy. Le s^r de Leques parla bien haut, mais le conseiller l'a bien arresté, car il a creance du peuple. Jespère en Dieu que Nismes sera bien et ira bien.

Le lendemain matin je partis pour Usez, que dabort que quelquun des mutins me veit se doubta que je n'estois pas la sans affaires, et me vint saluer, en demandant si j'avois de voz nouvelles. Je luy dis que vous estiez à Privastz, et que maviez escrit d'advertir les villes qu'ilz prinsent garde a Monsr de Rohan, car il avoit desia faict parler au Roy pour luy demander misericorde,et quil luy rendroit Milliau, les Marques, Anduze et Mairois. Ce mutin la se mit a renier, et quil me remercioit, et quil laloit dire au consulz; quil me prioit de ne point partir sans les voir puisque cela estoit. Je ne marrestay pas. Je m'en allé voir monsieur de Gondy, qui apres qu'il eut veu vostre lettre, il commença a donner du pied en terre et dire qu'il falloit attrapper Monsieur de Rohan, et quil feroit assembler la ville pour leur communiquer vos lettres, ce quil fist a l'instant ; que je l'accompagne donc, et a dix pas de la porte nous rencontrons led. mutin avec six ou sept de ses semblables et luy vindrent dire : Eh bien, Monsieur, je crois que le Cappitaine Agret que voila vous aura dit comme Monsr Danchies luy a escrit de Privastz ce qui se passe de la trahison que nous faict Monsieur de Rohan; n'allez vous pas le communiquer au consulat ? ledict sieur de Gondy leur dict : Il y a plus que cela dans une lettre dudict Danchies que jay de luy, qui tesmoigne aux villes le zèle quil a en la religion et le bien qu'il nous procure. Il se faudra resoudre aux conseils, quoique les conseils quil nous donne ne soient que pour nostre bien, et nous le tesmoigne bien. Nous allons tous ensemble a l'hostel de ville, ou apres qu'ilz furent assemblez et vos lettres veues, ilz me firent entrer, et me prierent (par ce qu'ilz noseroient escrire) de vous remercier, par les lettres que tout le Corps vous seroit obligé, et que vous pouviez asseurer que des que le Roy seroit dans le pais, que ledict de Rohan jouroit a la fauce compagnie, que la ville se resoudroit a l'obeissance. Et me demanderent que sy vous en escrivez aux autres villes que ilz me prieroient de les advertir.

Je partis donc apres cela, et men allay coucher à Anduze. Et fus incontinent trouver Monsr Brunet, luy rendre vostre lettre, et aussitost l'avoir veue, il me pria d'aller trouver le Ministre Baillé, ce que je fis, et luy ayant communiqué vostre memoire, il me dit (en ces termes) Dieu soit loué que Monsr Danchies se porte bien. Je le remercie de ses bons advis, ce n'est pas la premiere obligation que je luy ay; il a sorty une fois mon filz aisné du gybet. Dailleurs je scay quil est bon

amy de la Cause et bon serviteur du roy ; voila sa harangue. Et me dit puis apres quil avoit besoin destre secondé, et que sil avoit un bon second a l'hostel de ville, que pour le menu peuple en ses presches qui les rameneroit bien a luy et les porter à lobeissance. Il ne me donna pas loisir de dire autre chose, sinon quil estoit prou fort et puisqu'il avoit subject et matiere de parler de la trahison que Monsr de Rohan faisoit aux villes, suivant ces advis, qui me prioit de vous escrire que sitost que le Roy seroit dans le païs, quil auroit contentement de leur ville, et de trois ou quatre autres, dont il en tenoit les volontés et toute sortes de contentemens. Il me pria d'aller coucher a Allez, que Monsieur Pettit pouvoit beaucoup, et que je visse hardiment Monsr de Mirabel, ce que je fis; et pour ne vous amuser de tout ce qui se passa, en un mot des que le roi sortira du Vivarestz et qu'il approchera la ville, pour Nismes, il l'attendront. Mais ayant à la cour mons^r le comte D'Allez leur seigneur ilz croient avoir misericorde. Tant y a que Allez ne se laissera point battre, ce que vous pouvez asseurer les ministres de l'Estat.

Je m'en reviens en ceste ville ou je trouvois la responce de vostre beaufrere de la Verniere qui ne vous osant pas escrire, je vous diray qu'il me fist voir par sa lettre l'obligation que Monsr de Rohan vous a, et comme il demeura tout perclus de langue, et de tout de ladvis que vous luy donnez que les villes veuillent traicter avec le Roy et le laisser la, et que des que le Roy a esté a Privastz, que vous mesmes avez veu aucuns depputez de quelque ville qui parloient quil estoit comme travesti, et que le dict sieur de Rohan dit que puisque vous avez l'honneur d'estre aupres de Monseigneur de Cardinal, que vous n'escriviez pas a faux et en un mot qui attraperoit bien les villes et qui les devanceroit, et que les asseurances que vous donniez par vos lettres de la probité et de la bonne foy dud. seigneur Cardinal, quil auroit l'honneur de luy faire scavoir de ses nouvelles, mais non pas que Privastz ne fust prins, et que le Roy ne fust plus près des Sévennes. Mais vous pouvez bien asseurer la Royne, que le dict sieur de Rohan n'a recours qu'a sa bonté, et que sil luy plaisoit d'escrire un mot en sa faveur a mondict sieur le Cardinal, qu'il se jettera entre ses bras et aux pieds de la misericorde du Roy. Tenez vous asseuré que led sieur aura plustost traicté que la plus grande part des villes, sur la croyance qu'il a quelles traicteront sans luy. Je croy que Dieu vous a faict parler d'avoir trouvé cette invention, car cela va faire

tout rendre sans donner coup d'espée, et vous le verrez en moins de trois mois dicy, joinct que tout est las de la guerre. Pour Milliau cela suit led. de Rohan, et puis vostre beaufrere leur a faict voir de quoy se rendre, et courre la fortune dud. seigneur. Quand a Castres ils m'asseurent que puisque le sieur de Rohan leur joue de ses esteufs la qu'ilz luy en bailleront dun autre. Ilz ont tres bien prins vostre advis qui est de traiter a son deceu et devancer Nismes pour avoir la Chambre; vous oyrez parler d'eux. De Montauban je ne vous puis de rien asseurer encores que Monsieur Danchies vostre neveu aye parlé au sieur de s^t^ Michel, qui luy a dict que quand Monsr de Rohan et toutes les villes auroient traicté avec le Roy, quilz sont resolus senterrer dans lez ruisnes d'une bresche, et que les femmes deffendront le dernier assaut. Comme il eust parlé aincy vostre dict nepveu (sa passion) eut bien l'astuce de mener hors la porte deux ou trois bons officiers et leur dit qui les advertissoit (par vos advis) que Monsieur de Rohan traitoit eu son particulier, quil laissoit la les villes, et de plus que le Roy avoit dezia faict pratiquer leur gouverneur pour de l'argent, et quilz le peuvent bien tenir de pres, et que silz sont bien advisez qu'ilz le doivent prevenir, et audict de Rohan aussy, que silz ottendent un autre siege, que jamais ne se parlera de leur ville ny d'eux. Ilz le remercierent fort. Comme il les veit en goust, il leur fit voir une coppie de vostre grande lettre, apres la lecture de laquelle il dict que la larme a leil, ils dirent : helas! faut il que cette malheureuse race de Rohan soit cause de la ruisne des eglizes? La dessus ilz remercierent encores de rechef vostred. nepveu, et qu'ilz commenceroient de loin de faire leurs batteries; le prierent de s'en aller crainte qu'on ne les veist pas si longtemps ensemble, et quil vous pouvoit asseurer que s'ilz peuvent ils ne seront pas des derniers, mais qu'il y avoit d'estranges gens la dedàns; que pour la fin ilz feront en sorte que le Roy sera obey, et promect qu'ilz nauront ny citadelle ny garnison, si ma lettre pouvoit dire à la Royne de vous despescher icy, car il ne peut manquer que vous ny fassiez grand fruict pour la paix, car lon sadresseroit à vous pour les présenter a mondict seigneur le Cardinal, et en cas de non au moins quilz scachent de la façon que vous et nous servons, Que sil ny a point de recompence, du moins qu'on vous sache gré de vos despences.

Par vostre dernière j'ay veu que vous avez l'entrée de Monsieur le commandeur de la Porte, oncle dudict sieur Cardinal, quil est marry

que plustost ne luy avez communiqué de mes lettres et de mes advis, depuis la premiere que je vous escrivis, en février dernier, avant que le Roy partist pour Italie, et que cestoit un tresor caché que vous aviez. Il a tres grande raison, mais quoy il na pas tenu a vous comme luy ponvez avoir dit. Il ny a rien de gasté, si la paix ne se faict vous ferez bien besoin icy, et ne sçauriez faillir de luy communiquer la présente. Au moins il verra ceque je fais par vos advis, et peut-estre trouverra il bon de vous faire despescher, pendant que les villes songent à ceste heure à eux, et ledit de Rohan aussy; voilà tout ce que je vous puis dire, quil y en a bien assez pour vous asseurer, et audict sieur commandeur, que jespere en Dieu que mondict seigneur le Cardinal aura tout l'honneur de la paix et quil est croiable, puisque vos lettres leur ont imprimé sa probité et bonne foy, et comme ilz se refiront en luy; vous devez donc estre allegé de scavoir le fruit que vos despesches ont apporté, et que jespere en Dieu voir la paix entiere. Cependant je vous escriré des que le Roy sacheminera en Sévenes, avec la disposition des nouvelles que j'auray des villes, Cependant je suis,

Monsieur,

Vostre tres affectionné frere et serviteur tres humble.

A Montpellier le X juin 1629.

(*Fin au prochain numéro.*)

MÉLANGES

ANNE DU BOURG

A L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

Le martyr Anne Du Bourg étudia, comme on sait, et professa le droit dans l'université d'Orléans. Je relève dans les fonds de l'université (série D des archives départementales du Loiret) quelques

indications intéressantes sur ce glorieux personnage. Anne fut envoyé à Orléans par son frère Jacques Du Bourg, avant 1548. Ce Jacques professa en qualité de docteur-agrégé, sans parvenir au titre de régent. Il se signala par sa générosité envers les suppôts, et le procurateur allemand Jodoc Jaqueloot nous raconte qu'il distribua à chaque nation une demi-couronne ; et un écu d'or à chaque procurateur, en 1548 [1].

En 1550, le 4 mai, le docteur Jean Texier (Textor) mourut à Paris, laissant une place vacante dans le collège des régents. On élut à cette époque trois nouveaux docteurs, Anne du Bourg (Burgius), Jean le Jay (Gracchus), et Jean Robert. Cette triple élection eut lieu à la suite de *disputations* publiques. La place du célèbre Thierry Noppen échut à Anne Du Bourg; celle de Jacques Robert à Le Jay ; et Jean Robert obtint celle de Texier. Anne, selon l'usage, versa dans la caisse des quatre Nations vingt écus d'or au soleil, don le procurateur allemand qui raconte ces choses, Jean Brsygen, de Luxembourg, eut cinq, pour sa part [2]. Elu recteur de juillet à octobre 1553, Anne Du Bourg fit présenter en cette qualité le vin d'honneur au président de l'Étoile et au maître des requêtes, de l'Ile [3]. Chaque offrande de vin coûta six sols tournois au trésor de l'Université.

Il admit à la licence en deux droits les bacheliers suivants :

Le 1er juillet 1553, Mathieu Longuejoye, d'Orléans.

Le 6 juillet, Théodore Perdereau, de Chartres, et Jean Buguet, de Sens.

Le 10 juillet, Robert le Roux, de Rouen.

Le 12 juillet, Louis Moncquet, d'Amiens ; et Étienne d'Aligre, de Chartres.

Le 17 juillet, Hugues de Bonsheurs, de Rouen.

Le 25 août, Jean d'Ausinville, de Troyes.

Le 31 août, Pierre Daniel, de Paris.

Le 18 septembre, Pierre le Seur, d'Angers [4].

Pendant cette rectorie, Anne du Bourg soutint fortement le procès que la ville d'Orléans intentait à l'Université, pour la contraindre à

1. Secundus liber procuratorum germanicæ nationis, folio 61 recto. (Série D.)
2. Ibidem, folio 83 verso.
3. Série D. Pièces justificatives des comptes de l'université.
4. Série D. Cédules de licences.

payer les impôts de ville et à faire le *guet*, contre les privilèges que les rois de France avaient concédés depuis Philippe IV, à cette insigne corporation.

Le procurateur Hans Conratt von Ulm Zü Wellenberg, qui exerça sa charge en 1555, de juillet à octobre, nous a laissé le récit du second rectorat de Du Bourg[1]. Il comble d'éloges le chef électif de l'Université; il l'appelle *très fort en droit*. Confirmé par lui dans ses fonctions, il raconte que Du Bourg promit sa bienveillance aux étudiants germaniques; qu'il le dispensa de se présenter devant le collège des docteurs; qu'il le reçut dans sa maison d'une manière charmante et aimable. Survint la mort du chevalier du guet, cet ennemi acharné des privilèges de la nation germanique, comme ils disaient. Deux Allemands incarcérés à cette occasion, et à la suite d'une rixe avec la nation de France, eurent recours aux soins de Du Bourg. Il contribua aussi à l'élargissement de Conrad Maïus, incarcéré pour cause de luthérianisme. Je laisse à mon ami, M. le pasteur de Félice, le soin de raconter cet épisode de l'histoire de la réforme Orléanaise.

Quelques nuages s'élevèrent toutefois entre les Allemands et le recteur, quand il s'agit de pourvoir à l'élection du successeur du docteur Jean Moisant, régent de droit canon. Le recteur appuyait Guillaume (Aliàs *Raoul*) Fournier, familier de son parent l'évêque de Riez, abbé de saint Euverte, d'Orléans, François du Bourg; les Allemands cabalaient pour leur compatriote Christophe Mulereus.

Du Bourg se conduisit dans cette circonstance avec une noblesse rare, une extrême délicatesse. Il ne voulut pas intervenir par autorité en faveur de son protégé; il ne pouvait favoriser Mulereus; il prit le parti de remettre l'affaire entre les mains du parlement de Paris. Fournier l'emporta. Plus tard, ce docteur aussi peu reconnaissant que persécuteur, donna des gages aux *Saint-Barthélémistes*, et mourut fort âgé sous Henri IV, aussi fanatique qu'il avait vécu, indigne du grand homme qui s'était fait son ami, indigne de l'estime des gens modérés de tous les partis.

La seconde rectorie d'Anne Du Bourg avait commencé le 23 juin, elle finit le 8 octobre 1555.

Le martyr François Guéyart, dit d'Orléans, marchant-libraire et

1. Acta Procuratorum. Secundus liber, folio 139 à 147.

scribe de l'Université, nous a conservé le compte officiel de cette rectorie. Ce compte nous permet de recueillir les noms des étudiants qui prirent leurs grades sous Anne Du Bourg.

NATION DE FRANCE. INSCRITS.

Nicole Berthrand, d'Orléans.
René de Broc, d'Anjou.
Pierre Dupré, d'Orléans.
Jean Botereau, d'Orléans.
Jacques Descusme, de Chartres.
Sébastien Chailly, d'Orléans.
Ernest Pierre, d'Orléans.
Denis Raberches, d'Orléans.
Pierre Georges, d'Orléans.
Paterne Régent, de Paris.
Laurent Camus, d'Orléans.
Pierre Galmet, d'Orléans.
Jacques Palas, d'Orléans.
Pierre Amenjon, d'Orléans.
Jacques de Meung, dit de La Ferté, d'Orléans.
Jacques Damont, d'Orléans.
Mathurin Rousseau, d'Orléans.
François de Villeneuve, d'Orléans.
Jacques Mécredy, d'Orléans.
Philippe Hébert, de Chartres.
Claude Autier, de Chartres.
Jean Le Breton, d'Orléans.
Simon Gaucher, d'Orléans.
Ambroise Pèredoux, d'Orléans.
Yon Le Roy, du Mans.
Melchior Hue, d'Orléans.
Jacques Le Semellier, d'Orléans.
René Jouart, d'Orléans.
Jean Dupuy, d'Orléans.
Aymé Thibault, d'Orléans.
François Germe, d'Orléans.
Guillaume Grenay, d'Orléans.

Hector Touchart, d'Orléans.
Guy Bayone, de Chartres.
Antoine Brébart, d'Orléans.
Guillaume Crienne, de Chartres.
Antoine Le Rasle, d'Orléans.
Louis Dordeleau, d'Orléans.
Claude Cynadat, d'Orléans.
Robert Cossette, d'Amiens.
Jean Régnault, d'Orléans.
François Lucas, de Chartres.
Frère Louis Cardinal, de Tours.

Bacheliers :

Martin Besançon, de Paris.
Claude Bidault.
Adrien Le Borgne, de Laon.
Jean Barthelot, de Mâcon.
Frère Louis Cardinal.
Florent Peigné.
Augustin Frété, de Gien.

Licenciés :

Claude Bayart, de Noyon.
François Regnard, de Paris.
Pierre Taverny, de Paris.
Claude Bidault.
Richard Fraudebœuf, de Rouen.
Jean Yzambert, de Paris.
Claude de La Faye, de Paris.
Louis Roillard, de Paris.
Étienne Portehors, de Chartres.
Pierre Drouyn, de Meaux.
Hugues Fournier, de Clermont.
Jérôme de La Viefville.
Yves Barryer, d'Orléans.
Michel Boucher, de Boiscommun.
Martin Besançon[1].

1. Série D. Comptes de 1555.

Les *acta procuratoria* de Hans Conratt, nous fourniront les noms des Allemands.

INSCRITS :

Nobles seigneurs : Georges Zimmermann.
— Georges Belais.
— Louis Wolff von Ränchen.
— Philippe-Jacques Bockel, von Becklinsaw.
— Jean Frese
— Arnold Bëher.
Non nobles : Georges Zenngfelder.
— Dydime Obrëcht.
— Pantaleon Klein.
— Zacharias Moibann.
— Zacharias Starck[1].

Le recteur, durant son exercice, fit présenter le vin d'honneur, au nom de l'Université, à un maître d'hôtel de monseigneur de Vendôme, au conseiller Thérouane, au président de l'Étoile, au maître des requêtes Fumée qui devait être son compagnon de souffrance, au docteur Duarin. Il fit réparer les serrureries des écoles, et les *menuiseries de la salle des Thèses*. La dépense s'éleva à 45 livres 12 *sous* 1 denier tournois[2].

Nous arrivons à 1555, époque du troisième et dernier rectorat d'Anne Du Bourg. Jean-Henry de Velshem était procurateur de la Nation Germanique. Ce rectorat, commencé le 23 juin, se termina, ainsi que le précédent, le 8 octobre.

Il fut moins agité que le rectorat de 1555. Du moins les *acta* se taisent sur lui. Le compte du scribe nous donne encore les noms des suppôts inscrits ou gradués.

1. Liber secundus, folio 147.
2. Comptes. Ut suprà.

INSCRITS :

Guillaume Renard, d'Orléans.
Cuillaume Crespin, d'Orléans.
Denis Chartier, d'Orléans.
Amand Du Verger, d'Orléans.
Louis Le Clouzier, d'Orléans.
Claude Foucauld, d'Orléans.
Pierre Fournier, d'Orléans.
Jacques Le Coq, d'Orléans.
Thomain Cordier, d'Orléans.
Richard Pelletier, d'Auxerre.
Jacques *Pajon*, d'Orléans.
Antoine Sergent, d'Orléans.
Nicole Triboulle, d'Auxerre.
Jacques Barré, d'Orléans.
Jacques Ardeu, d'Orléans.
Pierre Bouchier, d'Orléans.
Claude de Gyvès, d'Orléans.
Louis de Gyvès, d'Orléans.
Zacharie Caillart, de Bourges.
Allegrin, de Chartres.
Jacques Vaillant de Guélis, d'Orléans.
Étienne Greslet, d'Orléans.
Jean Moncire, d'Orléans.
Louis Batte, de Chartres.
Jacques Brye, d'Auxerre.
Pierre Gallemet, d'Orléans.
Jacques Huguet d'Orléans.
Claude Trippot, d'Orléans.
Philippe Baudon, de Sens.
Claude Coignet, d'Orléans.
Pierre Brion, d'Angers.
Adrien Creuzé, d'Orléans.
Michel Jourdain, d'Orléans.
Jean Cahouet, d'Orléans.
Jean Petit, d'Orléans.

Ythier Ambryde, d'Orléans.
Pierre Lendormy, d'Orléans.
Mathurin Crestien, de Chartres.
Philippe Le Lerdoir, d'Orléans.
Antoine Jousset, d'Orléans.
Jean de Beauvillier, d'Orléans.
René Tranchot, d'Orléans.
Claude Carbon, d'Orléans.
Michel De Croix, de Chartres.
Jérôme Massua, d'Orléans.

BACHELIERS :

Pierre Fromeneau, de Chartres.
Jean Transon, de Paris.
Pierre Mitouflet, d'Orléans.
Jean Cabu, d'Orléans.
Claude de Morinville, d'Orléans.
Jacques Chen, de Chartres.

LICENCIÉS :

Jean Le Fébvre, de Rouen.
Antoine Cautel, de Saint-Flour.
Jean Petit, de Sens.
Benoît Brin, de Chartres.
Louis Constant, de Verdun.
Guillaume Manessier, d'Amiens.
Jean Le Clerc, de Paris.
Aubert Casette, d'Amiens.
Claude Viart de Châlons.
Jean de Bordeaux, d'Evreux.
Pierre Sussusepont, d'Evreux.
Jean Pingant, de Chartres.
Patrice Rogier, de Chartres
Martial Cadault, de Limoges
Jean Chauvay, de Sens.
Jean Gaudet, de Sens.
Georges de Monfault, de Rouen.

Jean Bertignon, de Reims.
Jacques Darnillat, de Paris[1].

Je ne trouve que cinq Allemands :

Hans Upmann.
Barthélemi Von Kenenhuller.
Adam de Gaehn.
Guillaume de Gaehn.
Nicols Mius[2].

Le recteur fit exécuter des travaux de menuiserie et de serrurerie, réparer la grande horloge de l'Université et toucha sept livres pour ses gages.

Au mois de novembre, Anne Du Bourg, nommé conseiller-clerc au Parlement, quitta Orléans, après un séjour de dix années ou peu s'en faut. Sa place fut vivement disputée, et le procurateur allemand Abraham à Bock nous apprend que François Taillebois, — une victime de la Saint-Barthélemy, Guillaume Fournier, Jean-Michel Cronenburg, Antoine Foquelin, et l'illustre *Lambert Daneau*, la briguèrent. La majorité des suffrages se porta sur Taillebois qui en était digne.

La vie d'Anne Du Bourg échappe désormais à nos recherches. A la date du 23 décembre 1559, la Réforme comptait un martyr de plus, Orléans un grand docteur de moins. La main pieuse d'un étudiant inscrivait cette phrase, en marge de l'un de nos registres : « Burgius, qui, 23 decembris, anno 1559, ob summam suam constantiam in fide catholicâ quam professus est, Lutetiæ comburitur. Vir ob singularem doctrinam non satis prædicandus ». — Qu'ajouter à cet éloge tracé par la plume d'un élève du maître? Anne Du Bourg n'aura pas vainement passé dix années de son existence dans Orléans; Lambert Daneau fut son ouvrage.

JULES DOINEL.

1. Série D. Comptes 1557.
2. Secundus liber, folio 202.

UN DÉTAIL BIBLIOGRAPHIQUE

SUR ISAAC DUBOURDIEU

L'histoire d'Isaac Dubourdieu est assez bien connue. On sait qu'il fut pasteur à Montpellier, de 1651 à 1682; qu'il quitta cette ville à l'occasion du procès d'Isabeau Paulet; qu'il eut, à Londres, des démêlés avec quelques inspirés des Cévennes et qu'il y mourut vers 1690. Mais si le pasteur est connu, l'écrivain ne l'est pas : on ne lui attribue aucun ouvrage, et c'est sans aucun fondement qu'on donne au fils, Jean-Armand, un livre dont son père est incontestablement l'auteur. Si ce livre s'était trouvé entre les mains de ceux qui en ont parlé, la méprise n'aurait pas été commise. En voici le titre : « Deux traitez d'un docteur romain, pour le retranchement de la coupe au sacrement de l'Eucharistie, avec deux réponces etc. », par M. du Bourdieu, ministre à Montpellier. Se vend à Charanton par Samuel, Perrier, 1681 ». L'approbation est signée Claude et Mesnard, ministres. Le permis d'imprimer portant le nom de la Reynie est du 14 août 1680.

A cette époque Jean-Armand Dubourdieu (le nom est écrit tantôt en deux mots, tantôt en un seul et même quelquefois Bordieu) aurait pu, à la rigueur, avoir écrit un livre, car il était âgé de quarante-deux ans, étant né en 1648, et nous savons qu'il était auteur en 1682, mais la dédicace du volume dont nous nous occupons ne peut laisser planer aucune incertitude. L'ouvrage est dédié au célèbre prédicateur Jean Claude, et l'auteur dit dans sa lettre dédicatoire : « Il y a déjà 34 ans que vous m'honorez de votre amitié ». Ceci ne peut absolument pas s'appliquer à Jean-Armand, qui aurait été alors âgé de moins de trois ans. L'auteur fait même connaître, dans cette lettre; un trait qui témoigne de l'intimité qui existait entre les deux pasteurs de Nîmes et de Montpellier. Claude avait fait choix de Dubourdieu pour être le parrain de son fils qui reçut, en effet, le prénom d'Isaac. C'est du moins ainsi que nous croyons pouvoir interpréter cette phrase : « C'est, Monsieur, le gage cher et précieux que vous m'avez autrefois donné de votre sainte amitié, en me faisant l'honneur de jeter les yeux sur moy pour le présenter (votre fils) au baptême ». Isaac-Claude avait passé quelque temps auprès de son

parrain à Montpellier, et ce temps avait suffi à Dubourdieu pour « luy procurer la joye et la consolation de remarquer en luy un grand fond de piété et de bon sens, un esprit doux et honneste, une imagination vive et abondante, de grands talents pour la chaire et d'autres qualités qui marquaient ce qu'il est déjà et ce qu'il sera un jour ». C'est ce même Isaac-Claude qui publia, à Amsterdam, en 1690, chez Pierre Brunel, cinq volumes d'œuvres posthumes de son père, avec une dédicace au prince d'Orange. Le séjour du fils de Claude à Montpellier remonte probablement à l'année 1661, époque où Jean-Claude, pasteur à Nîmes, fut aussi modérateur d'un synode provincial, assemblé dans cette ville. Un projet d'accord y fut proposé, et ce serait principalement Claude qui l'aurait fait échouer. On rapporte même qu'il aurait fait insérer au procès-verbal cette phrase regardée, par la Cour, comme injurieuse. « Il n'y a point d'accord possible entre la lumière et les ténèbres, Christ et Bélial. » Il fut exilé de la province du Languedoc pour cette affaire.

J'avais déjà attribué à Isaac Dubourdieu, dans mon *Histoire de l'église réformée de Montpellier*, le volume qui traite du *retranchement de la coupe;* mais l'opinion contraire ayant été soutenue, j'ai cru ne devoir laisser subsister aucun doute à cet égard.

Il me semble même pouvoir attribuer à Isaac Dubourdieu un autre volume dont le titre même n'éxiste pas et dont nous ne pensons pas qu'aucun bibliophile ait soupçonné l'existence. Voici d'où nous est venue cette opinion. Le 16 avril 1679, il fut dit dans une assemblée de la propagation de la foy, tenue à Montpellier et présidée par M. de Ranchin, grand-vicaire de l'évêque, que « Pech imprimait chez luy un livre in-4°, qu'on dit avoir été fait par M. Bordieu (malgré la différence d'orthographe, l'identité de la personne n'est pas contestable), contre les missions du Piedmont, où il est parlé fort scandaleusement de notre religion. J'ai esté chargé, de recouvrer aux despens de la Compagnie, un de ces livres qui se vendent chez le jeune Marret, à la place des Sévénols, pour, après l'avoir veu et trouvé tel qu'on l'a dit, poursuivre incessamment la punition dudit Bordieu ». Par malheur, les procès-verbaux subséquents ne nous disent rien de la suite qu'eut cette affaire. Était-ce un faux bruit? Cela paraît difficile à supposer, attendu les circonstances mentionnées dans la déclaration, mais il n'est guère plus aisé d'admettre que cette affaire n'ait pas reparu dans les séances qui suivi-

rent. Il est bien vrai qu'il se trouve non loin de là une lacune considérable dans les procès-verbaux ; mais cette lacune ne date que du 3 septembre 1681, et il serait difficile d'admettre qu'une telle affaire eût pu être ajournée pendant deux ans, et nous avouons ne pas comprendre comment cette affaire a pu ne point reparaître à l'ordre du jour pendant les deux années dont les procès-verbaux nous ont été conservés. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici en présence d'une affirmation positive; il s'agit d'un livre sorti des presses d'un imprimeur déterminé et qui se vend chez un libraire connu ; un exemplaire paraît avoir été acquis. L'existence du livre ne paraît pas pouvoir être révoquée en doute, il n'y a d'incertitude que sur la nature du contenu. Est-il, oui ou non, injurieux pour la religion catholique ? Voilà tout ce qu'il s'agissait d'examiner. Ce livre nous semble donc devoir être attribué à Isaac Dubourdieu. Mais les poursuites paraissent avoir si bien réussi, que rien du livre n'a subsisté. Si la conséquence que nous avons tirée est légitime, nous ne pensons pas qu'elle puisse être invalidée par cette autre déclaration que nous trouvons encore dans la lettre dédicatoire à laquelle nous avons déjà fait plusieurs emprunts. L'auteur y dit : « J'avais résolu de passer toute ma vie à l'ombre, mais l'état du troupeau dont la providence de Dieu m'a commis le soin ne m'a pas permis de jouir de ce repos ». Deux fois au lieu d'une, le même motif avait fait violence à la modestie de l'auteur.

Ph. Corbière.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN ESPAGNE

PAR MOÏSE DROIN

2 vol. in-12. Lausanne, Mignot, 1880.

Le livre de M. Droin est avant tout le résumé de publications antérieures faites sur la réformation espagnole. On sait que depuis quel-

ques années l'érudition se tourne avec beaucoup de zèle et de succès vers l'histoire du protestantisme dans les pays latins, comme l'Espagne et l'Italie, où son apparition a été si courte, sa fin si prématurée et si lamentable. Sur l'Espagne en particulier, on a singulièrement dépassé l'excellent résumé donné par Mac Cree en 1829 (*History of the reformation in Spain*, Édimbourg); et il se trouve que l'ouvrage le plus complet paru sur la question est celui d'un Espagnol, Adolphe de Castro (*Historia de los protestantes españoles*). C'est sur les documents fournis par Ad. de Castro, qu'ont travaillé Herz en Allemagne (*Geschichte der spanischen Protestanten und ihrer Verfolgung durch Philipp II.* Francfort-sur-le-Mein. 1866) et Bœhmer en Angleterre (*Spanish reformers*). Par une espèce de contre-coup assez singulier, auquel les événements politiques des dernières années n'ont pas été étrangers, les Espagnols se sont remis à ces études religieuses inaugurées par de Castro. M. Droin nous apprend que M. L. Uzoz y Rio, après s'être converti à l'Évangile en Angleterre, sous l'influence du quaker Wiffen, a entrepris la publication des écrits sortis de la plume des réformateurs espagnols. C'est la collection qui a déjà vingt volumes, des *Reformistas antiquos españoles.* Mentionnons encore les « publications du Dimanche » dues à la *Librairie nationale et étrangère* de Madrid et dirigées par M. Holm, et les biographies des réformateurs espagnols du *Comité des traités.* La collection des *Réformistas* se réédite par les soins de M. Ed. Bœhmer. Maintenant même, la réaction contre cette renaissance du protestantisme espagnol est représentée par un jeune savant, très érudit, très habile, un des premiers noms de la Royale Académie d'histoire, M. D. Marcelino Ménendez Pelayo, professeur de littérature espagnole à l'Université de Madrid. Son livre, *Historia de los heterodoxes españoles*, dont les deux premiers volumes ont déjà paru (Madrid, 1880), est le livre d'un sectaire, ardent apologiste de l'inquisition, plein d'une haine quelquefois sauvage, et, malgré tout, œuvre de mérite, de savoir et de vérité.

Le livre de M. Moïse Droin, antérieur aux publications de M. Pelayo, est d'une lecture fort agréable, surtout lorsqu'on sort des déclamations violentes et des injustices voulues du professeur espagnol. C'est un résumé bien fait, exact et complet, des livres dont nous avons parlé, et en particulier de celui de M. de Castro : à ces divers

ouvrages, où la question du protestantisme espagnol est traitée *ex-professo*, M. Droin ajoute bon nombre d'intéressants et utiles détails d'histoire religieuse ou politique, à Llorente, à Merle d'Aubigné, à M. Rosseeuw Saint-Hilaire, à Leti, et aux publications si curieuses de M. Gachard.

C'est bien le livre qu'il fallait pour faire connaître au public français cette Réforme espagnole, si curieuse et si sympathique dans sa courte et terrible existence.

M. Droin nous montre d'abord qu'en Espagne, comme en France, la Réforme eut ses précurseurs, prêtres, poètes ou moralistes. Il eût pu faire remarquer combien les deux pays étaient alors étroitement unis dans leur civilisation : ils avaient presque la même littérature. Tout mouvement religieux né d'un côté des Pyrénées avait immédiatement son écho sur l'autre revers. M. Droin parle de Claude, le fameux évêque de Turin, disciple de Félix d'Urgel; des Cathares d'Aragon et de Catalogne, contre lesquels fut délégué, en 1194, le cardinal de Saint-Ange; de la persécution dirigée par Roderich, évêque de Léon, et le dominicain Carderite contre les ménestrels Vaudois[1]. Puis, il nous rappelle cette espèce de réveil moral des esprits qui précéda la Réforme, et ces écrivains si nombreux, surtout en Espagne, trop timides pour chercher un schisme ou souhaiter une révolte, trop élevés pour ne pas lire en secret et pour ne pas comprendre le véritable Évangile. Elle est nombreuse la liste que nous en donne M. Droin[2] : elle commence à Vicente Ferrer, *théologal* de Valence, pour finir à Barthélemy Carranza. Le chapitre sur ce dernier est nouveau et particulièrement intéressant. Carranza était, dans les premières années du règne de Philippe II, une

1. M. D. dit, I, p. 33 : « Guillaume Anelier, troubadour de Figuieras (*Figueras*)..... l'une des plus importantes de ses poésies est son sirvente sur Rome. » Guillaume Anelier, de Toulouse, n'a rien à faire avec l'auteur de ce *sirventès :* il fut composé par un autre Toulousain, *Guilhem Figueira*, dont le nom n'a aucun rapport avec la ville bien connue de Catalogne. Ni ces noms, ni cette poésie ne peuvent figurer dans l'histoire de la littérature espagnole. Voyez l'excellent livre de M. Émile Levy, *Guilhem Figueira, ein Provenzalischer Troubadour*, Berlin, 1880; et le compte-rendu qu'en a donné M. Meyer dans la *Romania*, 1881, p. 261.

2. Vincent Ferrier ne peut être considéré comme un prédicateur à tendances évangéliques (I, p. 41). Ce fut un saint très catholique, un saint à miracles. La dernière notice, très curieuse, qui a été publiée sur lui est celle de M. Paul Meyer, *Romania*, 1881, p. 226.

espèce de primat de l'Espagne : archevêque de Tolède (en date du 16 décembre 1557). Il assista Charles-Quint à son lit de mort. Rien ne faisait prévoir la subite disgrâce dont il fut frappé, et sa brusque arrestation par les officiers du saint-office, en août 1559. Voici sur quoi reposaient les accusations dont il était l'objet : il avait fait traduire et publier à Anvers son catéchisme latin en langue espagnole; lui, l'ancien persécuteur de Thomas Cranmer, le ministre des justices de Marie la Sanglante, avait fait imprimer cette phrase singulière, où il se déclarait implicitement favorable aux doctrines qu'il avait combattues : « *J'ai désiré, en même temps, rétablir l'usage de nos ancêtres et de l'Église primitive dans ce qu'il y avait de meilleur et de plus pur. Mon intention était donc bonne. Quant à ce qui manque à ce travail, l'Église l'améliorera, car je soumets toute chose à son jugement, ainsi qu'à tout lecteur chrétien à qui Dieu aura accordé plus de lumières qu'à moi-même.* » (I, p. 144.)

Cette phrase le perdit : le procès de Carranza fut un des plus longs et des plus douloureux épisodes de l'histoire religieuse du XVIe siècle. Il y eut deux sentences successives et contradictoires : solennellement absous par Pie V, l'archevêque de Tolède fut condamné, contraint à abjurer et suspendu de ses fonctions par décision de Grégoire XIII, le 14 avril 1576. Le jugement portait (p. 157) que « Carranza avait bu à la source empoisonnée des hérétiques Martin Luther, Jean Œcolampade, Philippe Mélanchthon et autres prétendus réformateurs. »

Le procès de Carranza et sa condamnation révèle bien les sympathies que la Réforme saura trouver en Espagne, en même temps que les terribles ennemis qu'elle aura à combattre, déjà prets pour la vaincre avant même qu'elle ne soit née.

Il est facile de suivre dans son agréable récit l'histoire détaillée que M. Droin nous donne des origines et des développements de la Réforme en Espagne. Le portrait du premier évangélisateur, Julien Hernandez, cachant sa provision de livres pieux dans des tonneaux à double fond, courant de l'Aragon à Séville, semant les traités et prodiguant sa parole, est vif et bien tracé. Nous assistons ensuite à la vie mouvementée des réformés espagnols, dans les courtes années où ils purent se dérober à leurs persécuteurs : les deux principales Églises qui furent fondées en Espagne, celles de Séville et de Valla-

dolid disparurent après les grands autodafés de 1559 et de 1560 : et il n'y avait pas dix ans que Julien Hernandez avait quitté Genève pour rentrer avec la bonne nouvelle dans son pays ! Quel brusque dénouement! Mais aussi quelle subite naissance, et quel prodigieux développement! M. Droin ne nous dit pas comment ces Églises sont nées, il nous les montre déjà nombreuses, fortes et organisées : c'est que leurs débuts, dans le détail des conversions et des réunions, échappent encore aux recherches historiques. Il y a encore à travailler dans ce sens, même après le livre de M. Droin, même après les publications de M. Pelayo. — J'analyse, pour que l'on voie bien l'étendue du réveil religieux en Espagne, le chapitre (p. 173) le plus complet de M. Droin, sur l'Église de Séville : la première fois qu'on la trouve mentionnée, elle est déjà installée, avec ses protecteurs et ses ministres. Le lieu de réunion est dans le palais de doña Isabelle de Baeña, dame de haut rang; les trois chefs sont le cordelier Vargas, le théologien Égidius, le prédicateur Ponce de la Fuente; Lozada est pasteur, Guzman, dominicain, Rodrigue Valer sont chargés de la propagande. Parmi les membres de l'Église se trouvaient des nobles comme don Juan-Ponce de Léon, de la famille des ducs d'Arcos; Marie Bohorques, de celle des marquis de Ruchena; des professeurs comme Fernando de San-Juan; des moines, comme le père Morcillo.

Les professeurs, les lettrés, les nobles et les riches bourgeois formaient la grande majorité des partisans de la Réforme : Cipriano de Valera nous dit (I, p. 171) qu' « il n'y avait pas une ville, pas un village, pas une famille noble qui ne renfermât un ou plusieurs de ses membres que Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, avait éclairés de la lumière de son Évangile... Un grand nombre de personnes, appartenant soit à la noblesse, soit à d'autres classes élevées, ont été condamnées en Espagne à la peine du bûcher, pour cause de religion. » Il est cependant permis de croire, et le Martyrologe de Crespin justifie cette hypothèse, que la Réforme a dû trouver des sympathies parmi les ignorants et les pauvres. Dans le fameux autodafé du 22 décembre 1560, qui porta le coup mortel à l'Église de Séville, à côté de la baronne de Higuera, de Julien Hernandez, des deux filles de don Fernando de Manuel, fut brûlé un pauvre mendiant, nommé Barthélemy Fuentès (II, p. 38), qui avait dit un jour « qu'il ne croyait point que Dieu descendît du ciel dans les mains d'un prêtre indigne. » Conditions bien diverses, et même foi, même supplice, et

aussi même récompense! — On souhaiterait avoir un plus grand nombre de faits de ce genre, pour bien apprécier l'extension du protestantisme au delà des Pyrénées : il est certain que, même avec la richesse du martyrologe dressé par M. Droin, l'idée que nous nous faisons du développement du culte réformé en Espagne est inférieure à la réalité. Je n'en veux pour preuve que le rapport adressé par Vasquez à l'empereur, en date du 27 mars 1558, que je trouve parmi les pièces justificatives publiées par M. Droin (II, p. 201). La liste des arrêtés est considérable, et il n'est fait mention que des nobles ou des prêtres. Combien ont dû obscurément périr! sans parler des fugitifs qui ont gagné la France, la Suisse et l'Angleterre. Vasquez ne dissimule pas que « les plus coupables cherchèrent par la fuite leur sûreté. »

Il y avait une Église espagnole en Angleterre, dont fut longtemps ministre le célèbre Cassiodore de Reyna (II, p. 156). Dans une lettre datée de Zurich le 10 juin 1558 (II, p. 56) Pierre Martyr écrivait à Utenhovius : *Quin et Hispani, docti et probi viri, turmatim Genevam confluunt.* Qui nous dira leurs noms? Il faut espérer qu'un jour on connaîtra la liste complète des réfugiés espagnols, comme on a celle des réfugiés italiens, listes plus éloquentes par elles-mêmes que les plus séduisantes déclamations.

M. Droin nous raconte, en terminant, la vie des plus illustres de ces réfugiés: ce n'est pas la moins bonne partie de son livre. Ces Espagnols, auxquels l'exil coûte encore plus qu'aux Français, ont eu la foi singulièrement courageuse et vivace. Il fallait que la Réforme fût ancrée au plus profond de leur cœur, pour qu'ils se résolussent à courir ainsi le monde, sans espoir de retour dans leurs brillantes cités. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons d'ordre politique ou intellectuel que ces nobles et ces lettrés ont déserté la religion de leurs pères et de leur roi. Ils cherchaient dans cette révolte, sans doute, moins la liberté politique et le retour à l'indépendance du quinzième siècle, que la satisfaction des désirs intimes de leur âme et de leur cœur. Que des nobles castillans ou aragonais aient vu dans la Réforme un moyen de recommencer la lutte de Juan de Padilla, c'est infiniment possible : mais il faut songer aussi aux savants, éloignés du monde, aux artisans inconnus et sans doute si nombreux de la Réforme espagnole. Ceux-là ne songeaient pas aux chartes à reconquérir.

Ces réflexions sont suggérées par la dernière partie du livre de M. Droin : nous ne pouvons qu'indiquer rapidement quelques notices particulièrement intéressantes, celles sur Juan Valdez (II, p. 74), qui fut secrétaire du vice-roi de Naples, et ne songea jamais qu'à ses chères études et à sa foi plus chère encore ; celle sur le martyr Jean Diaz (id., p. 102), rédacteur de la confession de foi des réformés espagnols ; d'autres sur François Enzinas (p. 127), le traducteur du Nouveau Testament en langue castillane, sur Juan Pérez (p. 157), qui fut chapelain de Renée de Ferrare, et sur Cyprien de Valer (p. 160), auteur de l'*Espagnol réformé*. Grâce à eux, la Réforme espagnole, étouffée dès 1560 dans sa patrie, prolongeait à l'étranger une existence plus calme, mais moins glorieuse.

Que M. Droin nous permette un regret : pourquoi, à un récit insstructif, ne pas avoir ajouté quelques données précises sur la nature des doctrines des réformateurs espagnols ? On aimerait à savoir dans quelle proportion étaient les Luthériens et les Calvinistes ; beaucoup ont été réformés, grâce aux écrits de Luther ; mais Calvin aussi eut ses partisans dans la péninsule. Y avait-il cependant une unité dans les Églises espagnoles, et qui faisait cette unité ? — Peut-être encore aurait-on voulu que M. Droin insistât sur la fin si rapide de la réformation en Espagne (II, p. 174). Le protestantisme a succombé en Espagne avant tout parce qu'avant même son introduction, l'instrument qui devait le vaincre était puissamment organisé dans la péninsule. L'Espagne depuis six cents ans n'avait cessé de lutter contre les ennemis du catholicisme. Cette lutte était sa vie. Au moment où elle semblait finie, le protestantisme arrivait. On comprend si l'Inquisition a eu une facile victoire. Telle est la conclusion de M. Pelayo qui constate avec une joie naïve la nécessité du triomphe du catholicisme. Cette conclusion, malheureusement trop vraie, aurait pu se retrouver à la fin du livre de M. Droin : elle n'aurait fait que compléter l'impression de sympathiques regrets et de glorieuse tristesse qui naît, d'après cet ouvrage, de l'histoire de la Réforme en Espagne.

CAMILLE JULLIAN.

VIE DE J. A. TURRETTINI

THÉOLOGIEN GENEVOIS, PAR EUGÈNE DE BUDÉ

1 volume in-12.

M. Eug. de Budé, auquel on doit plusieurs biographies genevoises tracées avec autant de savoir que de goût, vient d'ajouter à cette galerie de portraits une figure nouvelle qui a son attrait et son originalité. Jean-Alphonse Turrettini, fils du célèbre théologien de ce nom, qui cultiva lui-même la théologie avec succès, prit une part importante à l'abrogation du *Consensus*, et nous a laissé divers ouvrages dignes de remarque, Discours académiques, Commentaires, Thèses, Sermons, Histoire de l'Église, sans parler du *Nubes testium*, recueil de témoignages sur la tolérance en matière de religion, qui garde encore son à-propos.

Issu d'une de ces familles lucquoises qui n'ont pas cessé de reconnaître par l'éclat des talents et des services l'hospitalité de Genève, J. A. Turrettini reçut une éducation des plus soignées et chercha dans les voyages un complément de ses études. Son séjour à Londres et à Paris, où il fut en rapport avec les personnages les plus distingués, offre un piquant intérêt. A Paris, il vit Bossuet dans tout l'éclat de sa gloire, Huet, Mabillon, Malebranche, Fontenelle, représentant un siècle nouveau, et même la trop célèbre Ninon de Lenclos, qui tint salon d'esprit et de galanterie jusqu'à sa dernière heure. A Londres, il vit le roi, Guillaume d'Orange, porté au trône par la plus juste des révolutions, qui lui dit : « J'ai beaucoup connu monsieur votre père, et j'ai été fort de ses amis. J'apprends que vous suivez ses traces et j'en suis fort aise. » La reine Marie ne se montra pas moins accueillante pour le jeune Genevois, qui visita Oxford, Cambridge, sous son gracieux patronage.

Rentré dans sa patrie en 1694, Turrettini fut admis au saint ministère, et n'eut pas moins de succès comme prédicateur que comme professeur, dans la chaire d'histoire ecclésiastique créée pour lui. Prenant pour base l'ouvrage qu'il avait composé sur ce sujet, « il expliquait, dit un de ses contemporains, chaque article de vive voix avec une juste étendue. Il apportait les autorités

et les preuves originales tirées de son grand cours. Sa manière d'enseigner était nette, agréable, intéressante. Il semblait même qu'on apprît de lui ce qu'on savait déjà, parce qu'on l'apprenait d'une manière plus distincte et plus sûre. Son auditoire n'était pas seulement composé d'étudiants ; il y avait des gens de lettres de tout ordre qui prenaient plaisir à aller l'entendre. » Parmi les correspondants de Turrettini, on doit citer Basnage, Ancillon, Leibnitz, Bayle et Jacques Saurin, le grand orateur du refuge. Esprit modéré, théologien conciliant, il ne comptait que des amis.

Deux chapitres du livre de M. E. de Budé sur les rapports de Turrettini avec les réfugiés et les martyrs français méritent spécialement l'attention, et montrent la part qu'occupait le protestantisme français, au plus fort de ses douleurs, dans les sollicitudes du descendant des réfugiés lucquois, qui n'épargna ni lettres, ni démarches pour adoucir le sort des persécutés. Benjamin Duplau trouva en lui un constant protecteur. J. A. Turrettini, Bénédict Pictet, deux noms qui doivent se confondre dans les souvenirs reconnaissants de notre Église. M. Eug. de Budé a bien mérité d'elle en retraçant ces grands exemples de foi et de charité. Nous lui devrons plus encore, lorsque, achevant une œuvre depuis longtemps annoncée, qui est pour lui l'acquit d'une dette filiale, il nous donnera la biographie de cet illustre Guillaume Budé, un des oracles de la Renaissance, dont la veuve et les enfants allèrent chercher un asile à Genève, et grossir cette noble phalange de réfugiés qui devint entre les mains de Calvin l'instrument d'une des plus étonnantes transformations que mentionne l'histoire. Il est des noms qu'il suffit de prononcer pour faire justice des calomnies qui s'attaquent encore à cette œuvre de rénovation : *La mort n'y mord !*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LES GRANDES

SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIE SIÈCLE

REPRODUCTION FAC-SIMILE

DES GRAVURES EXÉCUTÉES AU COURS DES ÉVÈNEMENTS

PAR

TORTOREL ET PERRISSIN

PUBLIÉE

Sous la direction de M. ALFRED FRANKLIN

Administrateur-adjoint de la bibliothèque Mazarine

---

43 PLANCHES GR. IN-FOLIO

ACCOMPAGNÉES DE NOTICES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Prix de la livraison : 3 fr.

ON SOUSCRIT A PARIS

Chez FISCHBACHER, libraire, 33, rue de Seine

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1881